

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 juin 2017 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MM : Marcel Mainville
Valère Huet
Denis Fortin
Nathalie Francoeur
Laurence Beaudoin
Sophie Côté

Absence : aucun

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très., Léona Francoeur, adjointe de même que messieurs Yvan Pruneau ins.mun. et Paul René Francoeur adj.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marc Caron constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #134-06-17

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux de mai avec correctif (101-05-17; 103-05-17;
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- et certaines nécessiteront un suivi- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux :
A faire signer : contrats de travail, les pv ont été signés le 29/05/17-
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
 - 9.1 : chalet des sports (discussion avec R.Méthot)
 - 9.2 : appui TACIM
 - 9.3 : appui demandé par la FQM
 - 9.4 : procédure pour achat filles de boutique
 - 9.5 : bottes employés
 - 9.6 : nouveau maire-suppléant
 - 9.7 : contrat location École Notre Dame- signature
 - 9.8 : adoption règ # 2007-05-02-2016
 - 9.9 : demande de M.B. taxes en retard
 - 9.10 : rencontre des dg à la MRC le 13 juin
 - 9.11 : déplacement AGA- bénévoles bibli.
 - 9.12 : débris de construction sur le territoire
 - 9.13 : havre de pêche Frégate
 - 9.14 : répondre au MAMOT/DOSSIER ÉGOUT-ingénieur
 - 9.15 : plan d'intervention et suivi avec TECQ/ing. pour devis
 - 9.16 : Vacances employés
 - 9.17 : dernier versement cancer de l'Est 250\$
 - 9.18 : vote par correspondance
 - 9.19 : fosse chalet des sports + travaux horair
 - 9.20 : Station pompage- calibration par Kwatro
 - 9.21 : achat de bendel, butée, pierres et lumières solaires
 - 9.22 : fonds de visibilité
 - 9.23 : revenu Québec
 - 9.24 : ClicSécur
 - 9.25 : demande de dons (4)
 - 9.26 : appui notaire Bouchard (terrain citoyen)
 - 9.27 : entente partenariat- projet au chalet des sports
 - 9.28 : Route Colonie
 - 9.29 : achat drapeaux municipal

- 11- Rapport de l'inspecteur municipal
- 12- Rapport du chef pompier
- 13-Période de questions
- 14-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 135-06-17

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mai 2017 est approuvé avec correctif à la résolution # 101-05-17 avant dernier paragraphe ajout de : (programme FAIR) et la résolution # 103-05-17 : faire partie du comité de relance pour le journal...

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 136-06-17

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2017 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 137-06-17

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 mai 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal non tenue le 29 mai 2017 faute de quorum, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal non tenue faute de quorum, le 29 mai 2017 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

Résolution # 138-06-17

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal tenue le 5 juin 2017

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2017, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 5 juin 2017 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

EEQ- SOLDE PROJET 2017
CENTRE LM - SOUMISSION

*Toute la correspondance a été remise au Conseil
municipal avant la réunion pour consultation*

6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.

Chaque conseiller donne un bref compte rendu de leur dossier respectif de même que monsieur le maire.

Résolution # 139-06-17

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} mai au 31 mai 2017

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois de mai de la municipalité pour un montant de 70 811.25\$. Une liste des comptes a été remise à chacun des membres du conseil municipal et de plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès-verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 140-06-17

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal de même que les frais de déplacement tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9- RÉSOLUTIONS ET RÈGLEMENTS

9.1 Résolution # 141-06-17

Chalet des sports/déficiences

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procèdera à la fabrication du capotin et à son installation tel que proposé par l'ingénieur, et discuté en conseil, afin de régler définitivement le problème d'écoulement d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 remis prochaine séance

9.3 Résolution # 142-06-17

Projet de loi n° 122

Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE :

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

9.4 : Résolution # 143-06-17

Procédure d'achat /préposées aux boutiques

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal conserve la procédure existante concernant les achats fait par les préposées aux boutiques, soit faire les achats comme par les années passées et en faire le suivi par la suite avec la responsable, madame Léona Francoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Résolution # 144-06-17

Achat équipement sécurité/travaux publics

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les achats d'équipement de sécurité : gants, lunettes, dossard et un chèque de 100\$/chacun pour une paire de bottes (Yvan Pruneau, Yvan Côté, Paul René Francoeur, Léo Francoeur et Daniel Huet).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 nouveau maire suppléant = le conseil décide de ne pas faire de changement

9.7 Résolution # 145-06-17

Signature contrat école Notre Dame

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale, madame Marie Dufresne et son maire monsieur Marc Caron à signer le document de location présenté par l'école Notre Dame.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Résolution # 146-06-17

Adoption du règlement # 2007-05-02-2016

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le règlement # 2007-05-02-2016 tel que présenté.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLORIDORME

Règlement NO 2007-05-02-2016 amendant le règlement numéro 2007-05
(Règlement de zonage de la municipalité du Canton de Cloridorme)

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cloridorme a adopté en décembre 2007 le règlement numéro 2007-05 (Règlement de zonage de la municipalité du Canton de Cloridorme);

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Cloridorme est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., ch. A-19.1) et que le règlement 2007-05 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 12 décembre 2016;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement contenait des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'il soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et n'a fait l'objet d'aucune demande valide de participation à un référendum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE
Et résolu à l'unanimité,

Que le conseil de la municipalité du Canton de Cloridorme adopte le règlement numéro 2007-05-02-2016 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Abrogation d'un paragraphe

À l'article 15.9.2 Les prises (eau de surface), abrogation du paragraphe suivant :
« Lorsqu'autorisé, tout usage inclus dans la classe d'utilité publique (P-2), industrie extractive (I-3), industrie contraignante (I-5) et déchets dangereux (I-6) doit être distant d'un kilomètre (1 km) de tout lac ou prise d'eau servant à l'alimentation en eau potable à des fins municipales ainsi que de cent cinquante mètres (150 m) de tout cours d'eau, lac, marais, marécage, étang et de six cents mètres (600 m) de toute habitation. »

ARTICLE 2: Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

MAIRE

SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Résolution # 147-06-17

Entente de paiement

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte un montant de 200\$ mois afin de régler les taxes en retard, suite à la procédure de la vente pour taxes du propriétaire # matricule : 7850-31-3067 mais selon un prélèvement bancaire pré-autorisé que le propriétaire s'engage à fournir, et ce afin de s'assurer de percevoir le montant promis chaque mois.

QUE monsieur le maire s'engage à faire signer l'entente avec ledit propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 148-06-17

Rencontre des dg/MRC

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST
RÉSOLU :

QUE la directrice générale, madame Marie Dufresne est autorisée à participer à la rencontre des DG qui se tiendra le mardi 13 juin à la MRC.

Les frais inhérents à ce déplacement sont remboursés selon la politique en vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 149-06-17

Remboursement déplacement AGA/bibliothèque

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement aux bénévoles de la bibliothèque présentés par madame Liette Francoeur au montant de 581.05\$ (couvre toutes les dépenses des 4 participantes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 150-06-17

Débris de construction

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale, madame Marie Dufresne de faire parvenir une lettre au citoyen, # matricule : 8048-68-9025 qui a été pris en flagrant délit de déversement de débris de construction dans la nature, soit aux abords de la route de la Colonie, mentionnant ce fait et lui demandant de ne plus agir ainsi à l'avenir sous peine d'une amende.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 151-06-17

Havre de pêche

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les employés de travaux publics à procéder à des travaux correctifs afin de permettre l'accès aux havres de pêche de Pointe-à-la-Frégate et St-Yvon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 Résolution # 152-06-17

Dossier 555034 du MAMOT/projet égout et Oxycair

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale, madame Marie Dufresne à prendre les démarches afin de pouvoir répondre adéquatement à la lettre reçue de Jean François Bellemare du MAMOT concernant les irrégularités et coupures du projet égout, assainissement des eaux usées et Oxycair suite à la vérification effectuée en février dernier.

QUE pour le dossier Oxycair monsieur Éric Côté de la firme Norda nous fournira un résumé du dossier avec les explications pour un coût maximal de 1195.74\$ et pour le volet égout ce soit madame Dianne Dion et Marc Chrétien si nécessaire pour un montant similaire (pour les 2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 Résolution # 153-06-17

Plan d'intervention et suivi TECQ

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procèdera à la réalisation du plan d'intervention qui a été approuvé par le MAMOT dans sa correspondance du 15 mai dernier.

QUE pour la programmation présentée dans la TECQ, la directrice générale madame Marie Dufresne est autorisée à préparer ou faire préparer un appel d'offres afin d'obtenir les services d'ingénieurs pour les plans et devis et ainsi réalisé les travaux prévus au plus tard le 31 mars 2018, tel que spécifier au programme de la TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution # 154-06-17

Vacances dg et inspecteur municipal

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal prend bonne note des semaines de vacances présentées par la directrice générale et l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 Résolution # 155-06-17

Versement ACEQ

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

Que le conseil autorise le dernier versement de 250\$ à l'ACEQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.18 Résolution # 156-06-17

Vote par correspondance

SUR LA PROPOSITION DE MARC CARON, MAIRE IL EST RÉSOLU :

Que la municipalité adhère au vote par correspondance.

Contre : Nathalie Francoeur, Marcel Minville, Sophie Côté, Valère Huet et Laurence Beaudoin.

Abstention de monsieur Denis Fortin

REJETÉE À LA MAJORITÉ

9.19 Résolution # 157-06-17

Reddition de compte/MTQ réseau routier

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procèdera à l'installation définitive de la fosse au chalet des sports et

l'inspecteur municipal doit vérifier pour les coûts d'aménagement (machinerie) du terrain pour le chalet des sports et du nouvel emplacement du terrain de jeu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.20 Résolution # 158-06-17

Station de pompage/calibration

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise monsieur Yvan Pruneau à contacter la firme Kwatro afin de faire effectuer le calibrage des pompes de ses stations de pompage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.21 Résolution # 159-06-17

Achat projets

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les achats suivants : bendel de 2x6, 17 butées, lumières solaires pour pancarte de la halte de St-Yvon et 4 voyages de pierre pour solidifier la boutique du quai et la halte de Pointe-à-la-Frégate.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.22 remis à une prochaine séance

9.23 Résolution # 160-06-17

Inscription dépôt direct /revenu Québec

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Dufresne à compléter les documents afin de procéder au dépôt direct (revenu Québec).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.24 Résolution # 161-06-17

Clic Sécur

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE madame Marie Dufresne, directrice générale et secrétaire trésorière (745) soit autorisée à

- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne,

- par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR-Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions, utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

J'accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec, en conséquence les administrateurs de la société apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.25 Résolution # 162-06-17

Demande de dons

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise les dons suivants : Festival en chanson, la petite école 200\$ et Fondation Dan Gaudreau 250\$, fondation maître Esdras 100\$ et l'Association Sports loisir de Gde Vallée 100\$/enfant inscrit au camp de jour mais qui va à l'école de Cloridorme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.26 Résolution # 163-06-17

Résolution d'appui

CONSIDÉRANT que la rénovation cadastrale a modifié certaines informations au registre foncier et par conséquent dans les registres municipaux.

CONSIDÉRANT que les nouveaux lots 5 505 578, 5 505 563 et 5 506 291 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts ont été attribués à la Couronne provinciale suite à la rénovation cadastrale.

CONSIDÉRANT que ces lots sont situés dans le Périmètre Urbain (PU) de la municipalité de Canton de Cloridorme.

CONSIDÉRANT que les registres municipaux démontrent que ces immeubles sont la propriété de monsieur Jean-Robert Langlais et de son épouse madame Esther May Martin depuis plusieurs années.

CONSIDÉRANT que ledit monsieur Langlais et son épouse détiennent leur titre de propriété de monsieur Adéodat Langlais conformément aux actes publiés sous les numéros 83 314 et 83 198.

CONSIDÉRANT que monsieur Adéodat Langlais était lui-même inscrit aux registres municipaux à titre de propriétaire.

CONSIDÉRANT que les auteurs (anciens propriétaires) de ces terrains ont déjà vendu à la Couronne une partie de ces terrains tel qu'il appert de l'acte publié sous le numéro 23 306 à la circonscription foncière de Gaspé.

CONSIDÉRANT que cette dernière vente a été effectuée en 1951 par monsieur Joseph Langlais (aïeul) de monsieur Jean-Robert Langlais.

CONSIDÉRANT que la Couronne, par l'achat dont il est fait mention ci-dessus, soit celui de 1951, a explicitement reconnu les titres de propriété des auteurs de monsieur Jean-Robert Langlais et de madame Esther May Martin.

IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU

D'appuyer la demande de monsieur Jean-Robert Langlais et de madame Esther May Martin afin qu'ils puissent obtenir leurs Lettres Patentes ou tout titre équivalent afin de régulariser leur droit de propriété quant aux terrains mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.27 Résolution # 164-06-17

Entente de partenariat potentielle

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate sa directrice générale madame Marie Dufresne à vérifier la légalité et la validité d'un partenariat privé ou public afin de voir la possibilité de développement au chalet des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.28 : Résolution # 165-06-17

Travaux route de la Colonie

SUR LA PROPOSITION DE DENIS FORTIN CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate son inspecteur municipal afin qu'il vérifie la possibilité d'effectuer divers travaux de réparations dans la route de la Colonie avec la main d'œuvre et notre machinerie avant de faire quoi que ce soit d'autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.29 : Résolution # 166-06-17

Drapeaux

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de drapeaux tel que présenté par madame Léona Francoeur, sec adj.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-trésorière

11- Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Pruneau dépose au conseil municipal un rapport des travaux réalisés et ceux à faire : semaine des gros rebuts, réparation à la halte de St-Yvon, passerelle côté sud, descente de plage- prend 2 voyages de pierres afin de solidifier la boutique du quai et 2 autres pour la halte Frégate et installer les panneaux thématiques à la passerelle.

12- Rapport du chef pompier

Avisé que le préventionniste est en congé de paternité pour 4 mois, alors pas d'examen pour le moment.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : chemin accès à la mer, ligne pour routes municipales, quais aux lacs arrière de St-Yvon brisés, route VTT lac Castor et Blanchet de gros trous, dangereux.

Clôture de la séance

14-Résolution # 167-06-16

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marc Caron maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière
